PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité

métropole ROUEN NORMANDIE

RÉSEAU astuce
LES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA MÉTROPOLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 25 janvier 2022

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA MÉTROPOLE ROUEN-NORMANDIE (2022-2026).

Depuis maintenant plus de 20 ans, le contrat local de sécurité dans les transports (CLST) est le fruit d'un engagement fort et d'une volonté partagée par tous les partenaires de garantir la sécurité quotidienne des voyageurs et de lutter efficacement contre les violences, les dégradations et les incivilités qui nuisent au bon fonctionnement du service public des transports. Ainsi, il concourt utilement à la politique départementale de prévention de la délinquance en instaurant une collaboration étroite de tous les acteurs de terrain évoluant sur les réseaux de transport métropolitain.

Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Maritime, préfet de la région Normandie, Frédéric TEILLET, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, président de la métropole Rouen-Normandie, ont signé, avec l'ensemble des transporteurs du réseau métropolitain, ce mardi 25 janvier 2022, le Contrat local de sécurité dans les transports en commun de la métropole Rouen-Normandie pour les cinq années à venir (2022-2026).

Ce contrat est le fruit des échanges réguliers menés entre les partenaires sur les difficultés rencontrées et les solutions à apporter et invite par conséquent à poursuivre la coopération engagée dans la sécurisation du réseau de transport métropolitain présent sur les 71 communes de la métropole Rouen-Normandie.

Associant depuis des années les services de la préfecture, le tribunal judiciaire de Rouen, la Métropole, les transporteurs (KEOLIS, VTNI, Cars Hangard), la Direction Départementale de la Sécurité Publique, ainsi que le Groupement de Gendarmerie Départementale, il compte désormais un nouveau partenaire, la SNCF.

En outre, de nouvelles actions viennent compléter le dispositif existant autour de la lutte contre les incivilités commises à l'encontre des personnes chargées d'une mission de service public, de l'identification de stations prioritaires et enfin de la lutte contre le phénomène récent de « *wheeling* ».

Le présent contrat local de sécurité signé pour une période de 5 ans est un outil privilégié qui porte l'ambition d'une politique de prévention et de sécurité efficace dans les transports en commun.

Pour Pierre-André DURAND, Préfet de la Seine-Maritime, « *le travail partenarial porté par la Métropole Rouen Normandie et l'État s'inscrit parfaitement dans les orientations fixées par le Gouvernement : l'implication de tous les acteurs institutionnels concernés renforce le continuum de sécurité. En ce sens, le contrat local de sécurité dans les transports constitue un outil essentiel : cette dynamique partenariale permettra de mieux protéger nos citoyens et de s'adapter aux évolutions de la délinquance et des incivilités* ».

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « *La Métropole Rouen Normandie s'engage avec le Contrat local de sécurité dans les transports (CLST) dans le respect des prérogatives de chacun et le souci d'une vraie complémentarité entre les acteurs. C'est un engagement fort pour les habitants du territoire, dans la lutte contre le sentiment d'insécurité, les violences et les incivilités, notamment envers les femmes. La tranquillité est un droit fondamental auquel doit prétendre tout citoyen. Elle est une condition essentielle à la cohésion sociale !* »

@Crédit Préfecture de la Seine-Maritime